



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

Communiqué de presse

27 mars 2020

La BCE demande aux banques de ne pas verser de dividendes au moins jusqu'en octobre 2020

- La BCE demande aux banques de ne pas verser de dividendes ni de procéder à des rachats d'actions durant la pandémie de COVID-19
- La recommandation concerne les dividendes au titre de 2019 et de 2020, au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020
- La BCE attend des banques qu'elles continuent à financer les ménages ainsi que les petites, moyennes et grandes entreprises

La Banque centrale européenne (BCE) a actualisé ce jour sa recommandation relative à la distribution de dividendes des banques. Afin d'améliorer leur capacité à absorber des pertes et à soutenir l'activité de prêt aux ménages ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises durant la pandémie de coronavirus (COVID-19), les banques ne doivent pas verser de dividendes au titre des exercices 2019 et 2020, au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020. Les banques doivent également s'abstenir de procéder à des rachats d'actions destinés à rémunérer les actionnaires.

Cette nouvelle [recommandation](#) n'annule pas de façon rétroactive les dividendes déjà versés par certaines banques au titre de l'exercice 2019. Cependant, les banques ayant invité leurs actionnaires à se prononcer sur une proposition de distribution de dividendes lors de leur prochaine assemblée générale sont appelées à modifier cette proposition conformément à la nouvelle recommandation.

La recommandation fait suite aux précédentes annonces de la BCE du [12 mars 2020](#) et du [20 mars 2020](#) concernant des mesures d'allègement temporaire afin de garantir que les banques continuent de soutenir l'économie. La BCE attend des actionnaires des banques qu'ils contribuent à cet effort collectif. De la même manière, le capital conservé par les banques en s'abstenant de procéder à

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

des distributions de dividendes ou à des rachats d'actions peut également être utilisé pour soutenir l'emprunt des ménages et des petites, moyennes et grandes entreprises et/ou pour absorber les pertes sur des expositions existantes vis-à-vis de ces emprunteurs.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [François Peyratout](#),
au : +491728632119.**

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France